

Cambodge

Les attributions de concessions de terres

Au cours des années récentes, l'accaparement des terres et des ressources naturelles des autochtones s'est accru. Même si moins de grandes concessions (plus de 1000 hectares) ont été données durant l'année dernière, de nombreuses petites (moins de 1000 hectares) ont continué à être attribuées dans les provinces de Kratie, Stung Treng, Oddar Meanchey, Preah Vihear, Ratanakiri, Kompong Thom et Mondulakiri. Par exemple, dix concessions de moins de 1000 hectares, chacune ont été attribuées à Mondulakiri en 2006, alors que 22 nouvelles petites concessions l'ont été dans la province de Kratie. Les communautés autochtones locales ont activement résisté contre l'octroi de la plupart de ces concessions. Même si la compagnie chinoise Wuzhishan continue à planter des pins à Mondulakiri (voir *The Indigenous World 2007*), l'inquiétude est encore plus grande quant à la récente attribution sous forme de concessions de petites tailles, essentiellement destinées à la plantation d'hévéas, de 75000 hectares de terres de la forêt protégée de *Mondulakiri*. Bien que l'information ne soit pas encore vérifiée, on pense qu'environ 5000 autochtones *Bunong* seront touchés par cette attribution. Les rapports reçus par les défenseurs des droits de l'homme disent que des territoires de village et des terres agricoles ont été attribués à des compagnies. Les communautés qui ont essayé de protéger leurs terres ont été menacées. Dans la province de Preah Vihear, la compagnie chinoise Sui Gang a déclaré qu'elle ne développerait pas de plantations d'hévéas comme prévu (ce qui aurait affecté les communautés *Kui*), car le projet était trop impopulaire. En revanche, le développement de concessions à but touristique par la compagnie chinoise New Cosmos dans le lieu sacré des *Suoy*, de la Province de Komong Speu, se développe toujours malgré les résistances locales.

L'enregistrement des titres de propriété communautaires.

La *Loi sur la terre* de 2001 met potentiellement en place un mécanisme de sauvegarde des droits territoriaux des communautés autochtones sous la forme des titres communautaires dont pas un seul n'a encore été accordé.

En 2006, le Ministère de l'Intérieur a travaillé sur des lois de développement de trois communautés pilotes, qui serviraient de base dans tout le pays à l'enregistrement des titres des terres des communautés autochtones. Ces trois communautés ont été officiellement reconnues comme entités légales en 2007 et la démarche utilisée est maintenant appliquée à d'autres communautés autochtones. Pendant l'année 2007, le Ministère de la gestion de la terre, de la planification urbaine et de la construction s'est employé à compléter deux autres textes législatifs concernant les droits territoriaux des autochtones : la « *Politique d'enregistrement des terres communautaires autochtones* » et un "sous-décret" non encore intitulé. Les concertations sur les projets politiques, menées par le Ministère avec les autochtones, ont été un échec, les représentants des communautés n'étant pas d'accord (parmi d'autres désaccords) avec la limitation de la taille des espaces agricoles, des cimetières et des lieux sacrés forestiers qu'ils pourraient enregistrer, ce qui sape les dispositions, non limitatives, de la « *Loi sur la terre* » de 2001. Des groupes de la société civile ont été impliqués dans les négociations avec des agences gouvernementales pour s'assurer que cette politique restait dans la ligne de la législation existante. En novembre 2007, le projet du "sous-décret" n'était pas encore publiquement connu, alors que les représentants du gouvernement avaient déclaré officieusement qu'ils avaient l'intention d'approuver le sous-décret et cette ligne politique avant la fin 2007.

En même temps, les communautés autochtones des provinces de Preah Vihear et de Kompong Thom poursuivent la cartographie de leurs propres terres, afin d'être prêtes pour la soumission de la revendication de leurs titres territoriaux. Beaucoup d'entre elles n'ont que très peu d'espoir que la reconnaissance officielle permette vraiment de sécuriser leurs terres, alors que la gouvernance et la mise en application de la plupart des lois de base du pays sont si peu efficaces.

L'accaparement illégal de terres

L'accaparement illégal de terres autochtones à des fins commerciales ou au bénéfice de l'État continue inlassablement à travers tous le pays, même s'il est plus important au nord-est. Dans les communautés les plus exposées aux agressions, l'accaparement a déjà eu comme conséquence la dissolution de nombreuses communautés, et la désintégration sociale.

Un des phénomènes le plus inquiétant est le commerce des terres par les autochtones eux-mêmes, dont beaucoup ont perdu espoir d'une amélioration future. Certains méconnaissent les lois, certains sont encouragés à vendre par des courtiers et des gens venant de l'extérieur, d'autres ne croient plus aux lois et aux systèmes sociaux sensés protéger leurs droits. Un grand nombre d'habitants ont décidé de vendre leurs terres plutôt que de les perdre, comme cela s'est produit dans les communautés voisines et comme les autorités locales leur ont dit que ça se passerait. Le problème est devenu si grave dans certains cas que la majorité des villageois autochtones ont fini par vendre leurs terres et même la terre des communautés voisines.

Les tentatives des autochtones d'attaquer en justice la saisie de leurs terres ont été entravées par les tribunaux et par de nombreux fonctionnaires du gouvernement. Dans la commune de Ekapheap, de la province Ratanakiri, le tribunal a confirmé la saisie d'une terre appartenant à la communauté *Tampuen*. Au début de l'année 2007, les autochtones du village Gong Yu, dans la province Ratanakiri ont déposé une plainte contre un membre de la famille du Ministre de l'Economie et des Finances, et contre le Secrétaire d'Etat à la Terre qui, selon les villageois, ont acheté illégalement une partie de leurs terres. Depuis le début de l'affaire, en février, les villageois et leurs avocats ont été menacés à plusieurs reprises; les ONG soutenant la population autochtone ont été accusées d'incitation par les autorités gouvernementales et par des journalistes rien moins qu'indépendants.

Exploitations minières

Depuis 2006, le Gouvernement a distribué sept licences pour la mise en place d'exploitations minières de grande taille, dans les

régions autochtones de Mondulhiri, Rakanakiri, Kratie, Preah Vihear et Kampong Speu, qui incluent des concessions sur des mines d'or, de bauxite et de fer. Parmi les sept compagnies, cinq sont australiennes, une vietnamienne et une chinoise. À la mi-2007, *Indochine Resources* a reçu une concession de 180.000 hectares, pour l'exploitation de minerais non précisés, soit 54% de la partie cambodgienne du *Cambodia's Asean-heritage*, déclaré Parc national de *Virachey*. Le *Parc national de Virachey* est non seulement une zone essentielle pour la conservation de la biodiversité, mais aussi une terre traditionnelle pour un grand nombre d'autochtones. En plus des grandes concessions, 25 compagnies ont obtenu une licence pour des exploitations ou des extractions de petite taille.

L'attribution de concessions minières sur des terres autochtones est assez récente, et les autochtones n'ont pas encore trouvé les moyens de s'y opposer efficacement. La *Loi sur la terre* ne prévoit aucune protection contre les concessions minières. D'après la *Loi sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles*, le Ministre de l'Environnement doit approuver une évaluation des conséquences sociales et environnementales, avant que le Ministère l'Industrie, des Mines et de l'Energie puisse accorder une licence. Cette étape est très souvent ignorée ; les évaluations ne sont pas toujours demandées, ou alors sont effectuées une fois que la licence a déjà été accordée.

Les barrages hydro-électriques

Au cours de l'année dernière, les gouvernements cambodgien et vietnamien ont signé des accords sur le projet de construction de deux barrages hydro-électriques sur la Rivière Sesan, au Cambodge. Une étude de faisabilité avait été effectuée sur le barrage Sambor de 3000 mégawatts, dans la Province de Kratie, et des évaluations de son impact environnemental ont également été faites pour le barrage Don Sahong de 240 mégawatts, au Laos. Tous ces barrages prévus sur le fleuve Mekong auraient des conséquences dévastatrices sur la pêche et affecteraient sérieusement les moyens d'existence des autochtones à travers tout le Cambodge.

L'Education

Aujourd'hui encore, très peu d'autochtones ont un haut niveau d'instruction, et une étude récente faite dans la Province Mondulhiri montre que 97% des femmes *bunong* et 86% des hommes *bunong* ne savent ni lire ni écrire. La même situation a été constatée dans d'autres provinces et il n'y a actuellement que 20 étudiants autochtones à l'université.

Le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports continue de soutenir activement l'expansion de l'éducation bilingue. Des manuels pour mettre en œuvre une instruction bilingue ont été élaborés pour l'école. À Stung Treng, Mondulhiri et Ratanakiri, le Ministère a mis en place des écoles communautaires bilingues, et à Ratanakiri, un grand nombre d'écoles publiques ont adopté le bilinguisme dans les langues *Krug*, *Tampuen*, *Phnong* et *Kavet*. L'Académie royale et le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports ont accepté 75 manuels dans des langues différentes pour des écoles élémentaires.

Malgré ces faits positifs beaucoup reste à faire, également dans les milieux non autochtone, pour atteindre d'ici 2015 au Cambodge les objectifs du Millénaire pour l'éducation. L'Union Européenne a fait un don de 57 millions de dollars américains pour le fonds "Voie rapide" (*Fast Track Initiative*), afin d'accélérer le processus. Une partie de ces aides a été allouée à l'éducation des minorités ethniques.

La Santé

Les données disponibles du dernier recensement démographique et sanitaire, publié début 2007, confirment que le niveau de santé des groupes minoritaires reste considérablement plus bas que la moyenne nationale. Par exemple, le taux de mortalité avant 5 ans est de 165 pour 1000 naissances dans les provinces de Mondulhiri et de Ratanakiri, comparé à la moyenne nationale qui est de 83 pour 1000.

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), le droit à la santé et au bien-être, ne veut pas seulement dire ne pas avoir de maladies, mais aussi avoir accès aux soins préventifs et à l'assistance

sociale. La barrière linguistique et les différences culturelles entre les autochtones et les membres du service de santé publique constituent un obstacle considérable. L'argent, le transport, la langue, la discrimination, le faible niveau d'instruction et les croyances ou obligations traditionnelles forment des barrières importantes pour l'accès aux services de santé et à l'information.

Les membres des services de santé sont, pour la plupart, issus de la population majoritaire ce qui désavantage les autochtones dans l'accès aux soins et à l'information. À Ratanakiri, par exemple, l'ancienne équipe autochtone des centres de santé a été remplacée par une majorité de *Khmers*. Dans la province de Mondulakiri, où les *Phnong* sont la majorité de la population, 27 seulement des 121 personnes de l'équipe du service de santé sont *Phnong*, et ils ne sont employés que comme « personnel flottant », pas toujours à temps plein.

Au début de l'année 2007, le Fonds des Nations Unies pour la population, a financé à Ratanakiri des recherches sur les questions considérées comme prioritaires par les populations autochtones. Pendant trois mois, 9 questions concernant la santé ont été sélectionnées par consensus. Il s'agissait de problèmes sociaux comme les violences domestiques et les conflits intergénérationnels

(les plus jeunes n'utilisant plus, ou très rarement, la médecine traditionnelle), de la santé des mères et la malaria. Dans les provinces de Ratanakiri et à Mondulakiri, les demandes ont porté d'abord sur la santé. Les autochtones cherchent des moyens de se faire entendre des services de santé publiques; avec le soutien des ONG, ils ont fait un premier pas en créant des associations représentant les nombreux groupes ethniques des provinces.

Les organisations autochtones et leur mise en réseau

L'action et l'activité politique du réseau national, *Membres actifs pour les droits autochtones/ Indigenous Rights Activ Members IRAM,*) se sont accrues de façon significative en 2007. L'IRAM a travaillé en association étroite avec des ONG au Cambodge, ainsi qu'avec des groupes régionaux de défense des autochtones, afin d'organiser, en février 2007, un forum national intitulé «*Les peuples*

autochtones et l'accès à la terre au Cambodge ». La réunion préparatoire du Caucus asiatique pour la 6^e session de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies s'est également tenue au Cambodge en février 2007, en présence des réseaux autochtones comme l'IRAM,. Enfin, deux représentants de l'IRAM ont été les premiers autochtones cambodgiens à participer à la 6^{ème} session.

L'IRAM et *l'Association des Jeunes Autochtones du Cambodge / Cambodia Indigenous Youth Association (CIYA)* ont débuté, en 2007, un travail en commun tenant ensemble un grand nombre de conférences de presse, et co-organisant le Forum national des peuples autochtones, tenu à Phnom Penh en décembre 2007.

L'IRAM a commencé à travailler avec des réseaux de communautés non autochtones, à travers le Cambodge, afin de créer une solidarité avec d'autres peuples marginalisés (en réalité la majorité des Cambodgiens). Ces groupes se renforcent les uns les autres, en échangeant les leçons apprises, en combinant leurs ressources et en apportant un soutien structurel en temps de crise.

La sécurité

La sécurité est une question de plus en plus importante pour les militants autochtones (et non-autochtones) puisque la plupart d'entre eux se font arrêter, souvent illégalement, pour avoir résisté à des tentatives d'accaparement de terres et de forêts par des gens riches et puissants et par les compagnies. En 2007, les autorités provinciales ont de plus en plus empêché les représentants des communautés autochtones de participer aux ateliers de travail, aux forums et aux activités de formation. La société civile cambodgienne se souviendra de la mort tragique de Monsieur Seng Sarom, de Stung Treng, un militant autochtone des communautés de pêcheurs et de forestiers, tué de sang-froid à son domicile en juillet 2007. Au moment où nous écrivons, l'affaire n'a toujours pas été résolue et un grand nombre de groupes de la société civile affirment que le meurtre était lié à l'opposition de Monsieur Seng Saron à la concession des terres.

Cet article à été préparé par un groupe de personnes qui apportent leur support aux peuples autochtones du Cambodge et qui ont préféré rester anonymes.

Source : The Indigenous World 2008,
traduction GITPA, Laure Bottinelli,
révision Simone Dreyfus- Gamelon.